



Quartier Info'

Le journal de votre quartier : Cités-Charme-Charmille



Sécurité routière

Depuis que les conseils de quartier ont été mis en place par la nouvelle municipalité de Villers-Semeuse, nous avons déjà organisé plusieurs réunions. Des visites dans différentes rues ont eu lieu pour se rendre compte des améliorations à proposer dans le quotidien des Villersois. La municipalité a engagé 100 000€ d'investissement dans l'amélioration et la sécurisation des écoles.



Pour l'école primaire, des barrières de protection ont été installées. Au niveau du virage de la rue Jean Rogissart, un élargissement du trottoir permet aux enfants de ne pas se retrouver sur la chaussée.

Concernant l'école maternelle, les travaux réalisés dernièrement par la municipalité permettent une nouvelle sortie protégée pour les enfants grâce à la création d'un parking sur le côté de l'école.



Un panneau clignotant de signalisation « sortie d'école » a été mis en place.

Quartier Info' n°2 de la ville de Villers-Semeuse.
Directeur de publication :
Jérémy Dupuy
Conception & réalisation graphique : Ludivine Canon
Impression : Mairie
Tirage : 531 exemplaires



Afin de sensibiliser les familles aux dangers liés à la circulation, le conseil d'habitants réfléchit à l'organisation d'une demi-journée consacrée à la sécurité routière.

Fête des voisins



Belle réussite pour la fête des voisins du quartier le 10 juin dernier!

Nettoyons la nature

En septembre 2015, la municipalité s'était inscrite à l'opération «Nettoyons la nature». Plusieurs dizaines de kg de déchets ont été ramassés. Cette année, la mairie renouvelle cette opération le 24 septembre 2016. Rendez-vous à 9 heures sur le parking de l'association des P'tits Bouchons.



Animations

Rappel

Rôle du conseil d'habitants

Le conseil de quartier du secteur 4 est actuellement présidé par Annick Pouru. Son rôle est d'être à l'écoute des habitants du quartier, de recueillir toutes suggestions et d'encourager les initiatives contribuant à l'animation du secteur.



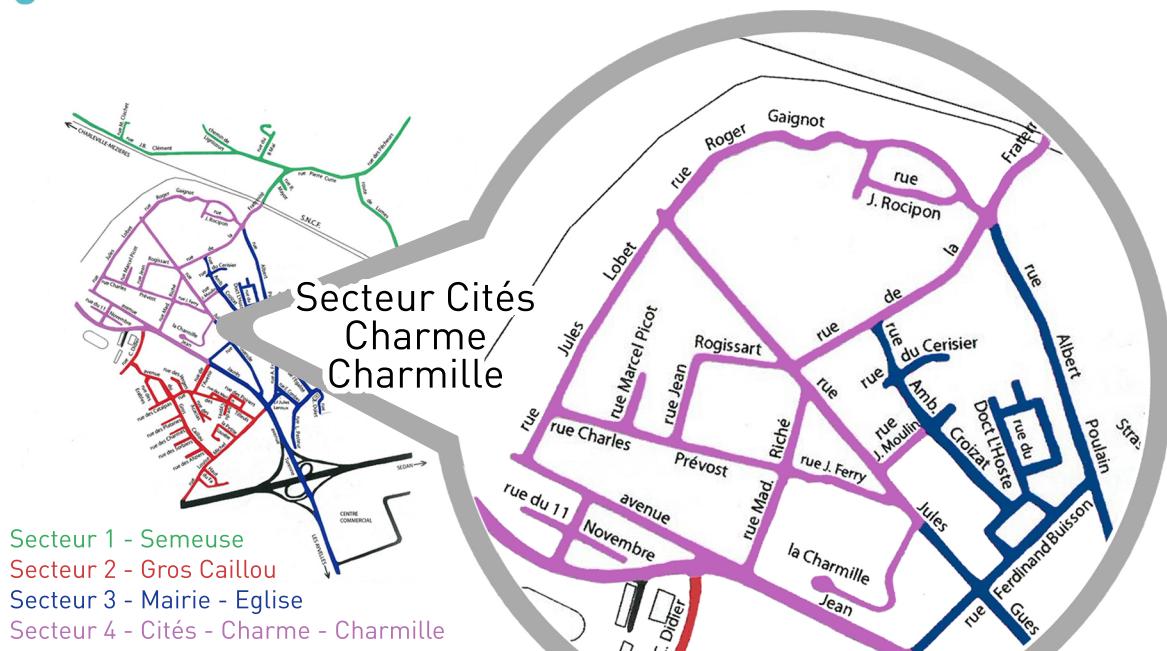
Réglementation sur les nuisances sonores

Un arrêté préfectoral réglemente le bruit dans les propriétés privées et prévoit que les travaux ne soient effectués que :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 les jours ouvrables
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.



Pour une meilleure qualité de vie, la ville de Villers-Semeuse a restreint ces dispositions en portant à 9h00 la possibilité de démarrage des appareils ou des outils bruyants.



Nous contacter: Tous les habitants du quartier peuvent joindre le conseil d'habitants en envoyant un courriel à l'adresse : ch4.villers.s@gmail.com

Conseiller municipal délégué aux conseils d'habitants : M. Frédéric Savard
frédéric.savard@villers-semeuse.fr)

Elus référents : Mme Estelle Faynot (estelle.faynot@villers-semeuse.fr) et Mme Peggy Huin
peggy.huin@villers-semeuse.fr)

Présidente du Secteur : Mme Annick Pouru (annick.pouru-conseilhab@villers-semeuse.fr) ou 06 86 76 30 65